

CHARTRE UNIVERSITAIRE ERASMUS

Formulaire de candidature

Date limite de soumission de la candidature: 28/02/2007

Nouveau Renouvellement

Si c'est un renouvellement, indiquez votre numéro de référence CUE

-IC-200X-1-ERASMUS-EUC-1

Langues de la correspondance: FR

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus: FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, la déclaration doit être aussi fournie dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction choisie pour la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (si applicable): not applicable

Accusé de réception

Les candidats sont invités à consulter le site Web de l'EACEA afin de confirmer la réception de leur candidature d'adhésion à la Charte Universitaire Erasmus (CUE). Si, au **14.03.2007**, la candidature n'a pas été enregistrée sur le site Web, le candidat devra contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-EUC@ec.europa.eu)

A.1. Identification de l'établissement candidat

Dénomination officielle complète de l'établissement en langue nationale	ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE DE LA MARTINIQUE
Traduction de cette dénomination en langue anglaise	Management and Business School Of Martinique
Code ID Erasmus de l'établissement	F FORT-FR08
Adresse Internet	http://www.egc-martinique.com

A.2. Identification du représentant légal

Nom et prénom du représentant légal de l'établissement	Marie-Claude PASTUREAU		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	Professeur	Sexe	Féminin
Département / unité	EGC		
Fonction officielle au sein de l'établissement	Executive Director		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	596 596 64.58.63		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	596 596 64.50.07		
Courrier électronique (seulement une adresse)	pasturo@egc-martinique.com		
Adresse légale de l'établissement	Rue, numéro 30, route de l'Union - Didier Code postal & Localité 97200 Fort-de-France - MARTINIQUE Code pays, Pays FR, France		

A.3. Coordinateur institutionnel Erasmus - personne de contact

Nom et prénom	Jacques-Henri MARAN		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	Professeur	Sexe	Masculin
Département / unité	EGC		
Fonction officielle au sein de l'établissement	Responsable des Activités Internationales		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	596 596 64.58.63		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	596 596 64.50.07		
Courrier électronique (seulement une adresse)	jhmaran@egc-martinique.com		
pour la correspondance	Rue, numéro EGC Martinique - 30, route de l'Union - Didier Code postal & Localité 97200 Fort-de-France - MARTINIQUE Code pays, Pays FR, France		

A.4. Données statistiques sur l'établissement candidat

<i>Les chiffres demandés ne concernent que l'enseignement de type supérieur</i>			
Année de création de votre établissement			1988
Niveau des diplômes délivrés:			
Diplômes de premier cycle			Non
Diplômes de deuxième cycle			Oui
Diplômes à un seul échelon			Non
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)			Non
<u>Diplômes de doctorat</u>			Non
Nombre d'étudiants inscrits en 2005/2006 dans un <u>programme</u> d'enseignement supérieur		Temps partiel	0 Temps plein
Nombre d'étudiants diplômés en 2005/2006			
Premier cycle		0	
Deuxième cycle		27	
Diplômes à un seul échelon		0	
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)		0	
Diplômes de doctorat		0	
Nombre d'enseignants (total) en 2005/2006			31
Nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) en 2005/2006			3
Nombre de membres du personnel administratif (en équivalent temps plein) en 2005/2006			8
Parmi ce personnel administratif, nombre de personnes qui travaillaient directement dans le domaine des relations internationales ou européennes en 2005/2006 (en équivalent temps plein)			1
Première année de participation au programme Erasmus avec un cofinancement de la Communauté Européenne			

L'établissement s'engage sur les points suivants:

OUI

01 La mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
02 Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques.	<input checked="" type="checkbox"/>
03 Les cours mentionnés dans: les contrats d'études et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique	<input checked="" type="checkbox"/>
04a Assurer un haut niveau de qualité: dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>
04b Assurer un haut niveau de qualité dans: l'organisation des stages professionnels (optionnel, ref. EPS - D.III)	<input checked="" type="checkbox"/>
05a Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et transparentes	<input checked="" type="checkbox"/>
05b Appliquer le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS)	<input checked="" type="checkbox"/>
06 Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
07 Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
08 Fournir aux étudiants Erasmus et à leurs établissements d'origine à la fin de leur période de mobilité, les relevés de notes et les autres informations pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
09 Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
10 Promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
11 Publier dans l'institution la Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) et les rendre facilement accessibles aux étudiants	<input checked="" type="checkbox"/>
12 Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>

C QUESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

1.a Question de reconnaissance: Allez-vous utiliser des ECTS (transfert d'unités de cours, contrats d'apprentissage, équivalence des diplômes) pour faciliter la reconnaissance universitaire des périodes d'étude Erasmus à l'étranger?

- dans tous les départements/ facultés Oui
- dans certains départements/ facultés Oui

1.b Question de reconnaissance: Votre établissement utilisera-t-il des ECTS comme système interne de capitalisation d'unités de cours?

- dans tous les départements/ facultés Oui
- dans certains départements/ facultés Oui

2. Supplément au Diplôme

Votre établissement accorde-t-il un Supplément au Diplôme? Oui

3. Aide à la mobilité du personnel enseignant: Quelles dispositions seront prises pour faciliter et encourager la mobilité du personnel enseignant Erasmus?

- a) Aide financière supplémentaire de la part de votre établissement Non
- b) Reconnaissance des activités d'enseignement à l'étranger comme partie importante de la carrière universitaire Oui
- c) Assistance dans les démarches pratiques (voyage, hébergement, etc.) Oui
- d) Autres (veuillez spécifier) Non

4. Aide aux étudiants et enseignants handicapés: Votre établissement mettra-t-il des équipements à la disposition des:

- a) étudiants et enseignants Erasmus non-voyants ou malvoyants? Non
- b) étudiants et enseignants Erasmus sourds ou malentendants ? Non
- c) étudiants et enseignants Erasmus présentant un handicap physique d'une autre nature ? Non

DÉCLARATION EN MATIÈRE DE STRATÉGIE ERASMUS (EPS)

Pour compléter cette section veuillez vous référer aux instructions ci-dessous. Veuillez noter qu'il est important de donner une large visibilité à votre déclaration (EPS) au sein de votre établissement et qu'elle doit être également publiée sur votre site Internet. La Déclaration en matière de stratégie Erasmus devrait déterminer la stratégie globale de coopération européenne de votre établissement qui sera à la base de tous ses projets de coopération Erasmus ainsi que de toute autre activité à venir dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

a) Décrivez de manière synthétique la stratégie de votre établissement, les objectifs et les priorités des activités Erasmus (mobilité individuelle et projets multilatéraux et de réseaux, etc.) et toute autre action dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (2007-2013).

b) Veuillez également fournir des informations sur les points suivants:

Quelles sont les actions spécifiques prévues et mises en oeuvre afin de promouvoir les actions Erasmus, la Charte Universitaire Erasmus et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS). Quelles dispositions sont prises par votre établissement dans le cadre de la politique de non-discrimination (par exemple, les actions et les projets relatifs à l'égalité des sexes, à l'intégration des étudiants et du personnel handicapés, à la promotion de la cohésion économique et sociale et à la lutte contre le racisme et la xénophobie)?

a) Implantée à la Martinique, une région ultra-périphérique de l'Union européenne, L'Ecole de Gestion et de commerce de la Martinique a inscrit dans son cursus pédagogique un important volet consacré à la mobilité, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle de ses étudiants en Europe dont ils sont ressortissants. Cette mobilité au sein de l'Union Européenne, est indispensable car elle est le seul moyen de sortir de l'insularité, d'obtenir des diplômes de niveau supérieur et même de pouvoir s'insérer professionnellement compte tenu de l'étroitesse de nos économies insulaires. Elle également une formidable opportunité de vivre pleinement notre dualité : citoyens européens dans les Amériques.

b) Ce cursus pédagogique basé sur la mobilité collective et individuelle s'articule autour de 3 axes :

- les missions commerciales internationales qui ont pour objectif de permettre aux étudiants de connaître leur environnement régional proche ainsi les pays membres de l'Union Européenne. A titre d'exemple, les étudiants de 1ère année se rendront en Irlande en avril 2007 afin de découvrir une autre économie insulaire.
- les stages à l'étranger qui ont pour vocation de permettre aux étudiants de mettre en pratique les enseignements reçus et de découvrir une culture d'entreprise différente de la leur et favorisera ainsi leurs capacités d'adaptation.
- les échanges universitaires grâce à un réseau de partenaires :

basés en Allemagne, Angleterre, Irlande ou Espagne, ces partenaires offrent aux étudiants la possibilité de suivre un semestre, une année complète ou encore d'obtenir un diplôme européen de type Master. A titre d'exemple les relations sont très actives avec Portsmouth University (Angleterre), Dublin Business School (Irlande) et Fachhochschule Furtwangen (Allemagne), qui sont les établissements où nous avons un échange régulier et pérenne d'étudiants.

Qualité des activités de mobilité académique:

Comment et avec quelles mesures votre établissement garantira-t-il une qualité élevée de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant? Il convient de détailler: la reconnaissance du système des crédits, l'information sur les curricula, l'information et le conseil auprès des étudiants partants, le tutorat et l'intégration des étudiants entrants, l'offre de services aux étudiants (en particulier le logement), les cours de langue (niveau préparatoire et entretien), le soutien et la reconnaissance de la mobilité du personnel.

L'école de Gestion et de Commerce de la Martinique est membre d'un réseau national des Ecoles de Gestion et de Commerce a depuis 2 ans adopté le système des ECTS, en poursuivant l'objectif d'une mobilité européenne et internationale plus importante. A l'instar du Bachelor européen (ex de Portsmouth), 180 crédits sont nécessaires à l'obtention du Le diplôme EGC. Ce système permet à nos étudiants de faire reconnaître par les universités partenaires les crédits obtenus à l'EGC et inversement de valider et de compléter des crédits pour des étudiants séjournant à l'EGC.

Le département "Activités internationales" de l'école met en place, chaque année une préparation linguistique (préparation aux examens de langue européens)et culturelle (approche du pays , mini-conférences animées par d'anciens étudiants) à destination des étudiants partants.
Ce même département travaille en relation étroite avec les universités partenaires pour la sélection et la préparation des étudiants entrants. Ils sont pris en charge par ce département plusieurs mois avant leur arrivée. La prise en charge va jusqu' à la recherche et à la mise à disposition d'un logement. Une semaine d'intégration spécifique est organisée : elle intègre des informations tant sur la vie à l'école que sur la vie au quotidien à la Martrinique (comment prendre le bus, démarches administratives...).
Des cours de soutien en français peuvent être organisés dans l'éventualité où l'étudiants entrant aurait des difficulté d'expression ou de compréhension.

Qualité des stages professionnels des étudiants:

Quelles mesures spécifiques sont mises en oeuvre pour assurer une très grande qualité des stages professionnels des étudiants? Donnez les détails sur le programme de travail et les stages professionnels développés et la manière dont ils sont mis en oeuvre. Décrivez les arrangements pratiques développés entre les parties. Veuillez spécifier le suivi et l'évaluation de la période de placement ainsi que sa reconnaissance dans le curriculum des étudiants.

Les stages professionnels des étudiants :

Sur les 3 années de cursus à l'EGC, les étudiants doivent effectuer 25 semaines de stage.
4 stages spécifiques doivent être réalisés : un stage d'exécution, un stage administratif et comptable, un stage commercial et enfin en dernière année un stage à responsabilité.
Les stages commercial et à responsabilité peuvent être réalisés à l'étranger. L'expertise de l'EGC en matière de suivi et d'encadrement des stages ainsi que ses relations privilégiées avec le milieu économique s'applique sont également au service des étudiants entrants.

Mise en oeuvre :

1. Assistance à la recherche d'entreprise d'accueil
2. entretien et signature d'une convention de stage tripartite (étudiant, entreprise et l'école)
3. suivi et visite du stagiaire sur son lieu de stage, entretien avec le tuteur en entreprise.
4. assistance dans la rédaction du rapport de stage
5. présentation orale du travail devant un jury composé de professeurs et de responsables de l'entreprise d'accueil.

Ce travail de suivi et d'accompagnement s'effectue également avec les étudiants en stage à l'étranger grâce aux outils TIC. (échanges d'e-mails et visio-conférences)

Pour les étudiants qui effectuent des stages ou des études à l'étranger, l'EGC Martinique est signataire de la Convention "EUROPASS" qui offrent aux étudiants la possibilité de pouvoir répertorier et de valoriser tous les apprentissages et expérience acquis.

ERASMUS

Charte Universitaire

2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

Université de l'Europe

(Ci-après dénommé "l'établissement")

L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

L'établissement s'engage aussi à:

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

ERASMUS

Charte Universitaire Erasmus élargie
2007/2008 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

Université de l'Europe

(Ci-après dénommé "l'établissement")

L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur;
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les cours mentionnés dans les Contrats d'études obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

L'établissement s'engage aussi à:

- Assurer un très haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Assurer un très haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

"Je soussigné, représentant légal de l'institution candidate,

- *certifie que à ma connaissance les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes. Toute activité Erasmus sera mise en oeuvre sur base des conventions écrites liant les autorités compétentes des institutions partenaires;*
- *me déclare en accord avec le contenu de la Charte Universitaire Erasmus décrit précédemment et engage mon institution à respecter et observer les obligations qui en découlent;*
- *confirme que les informations contenues dans le formulaire de candidature en ligne sont identiques à celles mentionnées dans la version papier;*
- *marque mon accord pour la publication de la Déclaration de Stratégie Erasmus par la Commission Européenne.*

Lieu:

Nom:

Date (jj/mm/aa):

Signature originale du représentant de l'institution (déjà identifié dans la section A.2)

Cachet ou tampon original de l'Institution